



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

12 rue Chabanaïs - 75002 Paris - Tél. : 01 40 15 09 32 - Siret : 40020083800011 - www.syndicatdesgreffiersdefrance.com

Réunion Cassiopée du 1^{er} mars 2017 sur les perspectives et évolutions

Cette réunion était ressortie dans une réunion CTSJ de décembre, de la faire avec les OS afin de communiquer sur Cassiopée et participer avec des feuilles de route.

Présentation de la feuille de route de 2016 :

Organisation et type de fréquence de ces réunions :

Il a été évoqué une réunion semestrielle, Audrey FARUGGIA va nous parler de 2015 de la réorganisation de Cassiopé et nous présenter les sujets qu'on va aborder, le bureau est compétent sur l'ensemble des applications pénales, échanges avec le ministère de l'intérieur.

Un bilan 2016 sera fait et la feuille de route 2017 nous sera communiquée.

1 : Bilan de 2016

* Marquée par une importante migration technique pour améliorer les performances techniques mais du coup gel pour réaliser des évolutions fonctionnelles.

* 4 créneaux par an pour faire les évolutions fonctionnelles.

* De nouveaux sujets se sont imposés : loi sur la criminalité, de nouveaux textes, travail sur la signalétique sur le nouveau palais de justice de Paris, sollicitation pour les procès à forte volumétrie (gestion du grand nombre de parties civiles)

* Du coup, des actions ont été reportées.

Sur les évolutions fonctionnelles : aboutissement 1^{ère} version pour gestion scellés avec inventaire (expérimentation en cours), phase de déploiement prévue prochainement. : avec un retour positif de gestion de cet outil.

* Première évolution pour déploiement au sein des cours d'appels pour continuité de la chaîne pénale : fin d'année 2016

* Travail pour alimentation dématérialisée au casier judiciaire sans passer par la phase papier, expérimentation en cours depuis 1 mois avec le TGI de Nantes et des retours positifs. Des enrichissements doivent encore avoir lieu : volonté du casier d'arrêter la transmission papier

* Mise à jour avec les fichiers police : l'alimentation du Fichier Police afin de pouvoir effectuer cette mise à jour, là cette expérimentation vient de démarrer

*

Amélioration des procès hors normes (demande d'Aix et de Paris) vu le grand nombre de victimes, la commande est venue des affaires de terrorisme, où il y a plusieurs victimes.

Des sujets ont été re-planifiés.

L'objectif être vraiment dans un échange avec les utilisateurs.

Sur les transmissions casier, interrogation d'un intervenant : comment matériellement ça va se faire ? En effet, on vérifie avec phase extrait casier, Madame FARUGGIA nous a répondu qu'on a vraiment fait des écrans avec l'ensemble des informations qui vont même au-delà des extraits casier or la validation du flux vaut validation du contenu (aucun texte n'impose de signer un CJ)

2 – Feuille de route

Prévisions 2017

* La fin du marché de maîtrise d'œuvre qui se termine fin septembre....passage de relève entre ancien et nouveau prestataire informatique.

* La forfaitisation des délits, leur enregistrement nécessite une évolution en effet sur la forfaitisation des délits et C5, une réflexion est menée si il y aura réintégration des 5^{ème} classes dans Cassiopée qui était avant dans Minos et notamment la connexion avec la trésorerie. Les autres contraventions ne sont pas prévues pour un lien entre Cassiopée et Minos.

* Sur les échanges inter applicatifs il existait déjà un flux entre le JAP et l'EP, nous travaillons à un flux retour
Incertitude à tenir ce calendrier.

* Inter applicatif avec le logiciel Roméo qui gère les extractions judiciaires. Il impliquera d'adresser de manière dématérialisée les données de base liées à l'identité.

Les alertes éducation nationale, l'idée porter à la connaissance de l'utilisateur une action en liant les infractions en cochant relation avec un mineur.

Sur la version de juin 2017 : on aura le premier module fonctionnel la Chambre des appels correctionnels et la Chambre des mineurs.

Sur observations des organisations syndicales, il reste une problématique avec les notices de l'instruction, les statistiques, une multiplication des clics en instruction, courrier avocat n'existe pas.

Sur les statistiques, cela ne dépend pas de Cassiopée mais de l'infocentre.

Pour les années à venir, continuer les échanges inter applicatifs pour l'alimentation des fichiers pour étendre aux douanes judiciaires et administration, il y aura la continuation du déploiement cour d'appel avec la chambre de l'instruction, la cour d'assises, la prise en compte gestion complète des mineurs avec l'assistance éducative, continuation des travaux sur la dématérialisation et un travail autour de la numérisation et réflexion sur la signature électronique.

Au sujet de certaines anomalies et de comptes utilisateurs, une personne évoque que des correctifs ont été demandés et pas de réponse du support.

Difficulté technique du non-lieu.

IL y a des choses qui convergent affichage dernière recherche ne marche plus, ainsi que le numéro de PV, chacune de ces évolutions est prise en compte. Certaines évolutions entraînent alors que correction a été apportée.

Sur non lieu partiel le problème est éditorial.

Un intervenant souligne que pour le logiciel de l'instruction difficultés récurrentes les notices sont quasiment illisibles, les statistiques, le nombre est multiplié par 12 par rapport à Winstru, il faut cliquer deux fois sur le nom de l'expert, les trames sont à remodifier.

C'est au CLI de remplir le nom des experts et les statistiques ne dépendent pas de Cassiopé.

Sur les notices semestrielles, il y a une anomalie qui demeure.

Les éditions proposées ont été validées par la DACG.

On s'est concentré sur le nouveau système,

Un intervenant indique qu'il faudrait y avoir un guide sur l'ensemble de la chaîne pénale, le guide n'est plus utilisé.

Cassiopé pour les 5^{ème} classe :

Cette réflexion n'est pas arrêtée, la tentation est grande de les réintégrer dans cassiopée, il n'existe pas encore de connexion avec la trésorerie.

La contravention 3 et 4^{ème} classe : il n'y a rien de prévu avec Cassiopée, là les personnels vont ressaisir.

Sur Minos et Cassiopé le texte a évolué, derrière on essaie de suivre, le législateur donnait des applications à un an et demi deux ans... problème un nouveau garde des sceaux peut changer la loi pénale. Il faut stabiliser aujourd'hui la loi et arrêter tous les 6 mois de faire des évolutions de la loi.

Il y a des correctifs dans chaque évolution, sur 2018 et 2019 on veut continuer ce travail sur les échanges inter applicatifs.

Aujourd'hui on veut étendre l'importation des données aux douanes en plus des services enquêteurs, continuer de développer la CA... (Cour d'Assise en 2019)

La prise en compte et gestion complète des mineurs ; on va mettre l'accent pour le juge des enfants et l'assistance éducative.

Continuer de s'appuyer sur les travaux de dématérialisation des procédures, avec signature et archivage électronique.

Le déploiement

Il y a peu de visibilité sur les services qui utilisent Cassiopé à l'instruction, Nantes, Strasbourg, Valenciennes, et Clermont-Ferrand
Sollicitation du TGI de PARIS, le cabinet des mineurs souhaitent passer à Cassiopé.

Cassiopé en OUTRE MER

Minos ouvert en décembre, accompagnement de formateur sur 3, 4 semaines, des échanges avec le casier, il y a la bascule de toute la chaîne pénale.

Sollicitation par Papette, des études techniques doivent être menées, la fibre va être mise en place sur Papette, la prise en compte du droit local avec les NATINF,

En outre mer, un déplacement a eu lieu à Mamoudzou pour un déploiement en Septembre 2017 avec 4 formateurs pour basculer l'intégralité du pénal. Papeete a sollicité aussi pour un déploiement, les études techniques doivent être faites, la fibre doit être déployée en mai et proposition d'une implantation en 2018 car de plus, il faut intégrer le droit local

Cassiopé sur les Cour d'Appel

Travail de déploiement avec phase pilote avec trois CA, qui sera mis en place avec un travail préparatoire de formation, travail conséquent à réaliser avec les éditions,

Quel sera le lien entre PORTALIS et CASSIOPE ?

La V 2 portalis un pour le justiciable, les informations du justiciable proviendront de Cassiopé (du SAUJ)

Deux portails vont être mis en place :

*L'un pour le justiciable

*L'autre pour le SAUJ et l'agent d'accueil.

*Les informations mises à disposition pour le justiciable le seront via Cassiopée.

Le groupe de travail sur la dématérialisation pourra aboutir avant fin 2017 pour une expérimentation. L'idée est que les procédures vont arriver en masse et qu'un écran dans NPP puisse donner la liste et avec un code couleur, possibilité pour chaque service de récupérer ses procédures. Travail sur les échanges sécurisés pour la transmission dématérialisée et expérimentation en cours entre greffe judiciaire et pénitentiaire pour la transmission des pièces. Travail sur l'intégration du post sentenciel.

Chantiers de dématérialisation

Travail conjoint à une transmission des services numérisés par les services enquêteurs.

Evolution sur NTP, ces procédures vont arriver en masse, il y a un travail sur les échanges numérisés entre greffe pénitentiaires et greffe TGI.

Expérimentation qui va s'étendre au Casier Judiciaire, la possibilité de les recevoir dans Cassiopé.

Les évolutions autres NPP, ce sera le post- sentenciel au niveau de JAP dans l'intégration.
Est-ce que OEPN est réservé aux magistrats ? (on peut importer en masse)

On peut s'interroger sur la Clarté pour les GAM qui eux n'en ont pas accès?

Le projet PORTALIS scindé en plusieurs phases

En 2015 le garde des sceaux devait scinder PORTALIS en plusieurs phases, le chantier sur les procédures sur internet, est né.

* Portail informatif du justiciable : Permettre de donner des informations aux justiciables, la liste des pièces à joindre , l'objectif ne pas envoyer les justiciables vers les sites payant.

* Le portail du justiciable : téléchargement des imprimés pour unifier le mode de saisine des juridictions, avoir des informations sur la liste des pièces à joindre. V2, cela doit permettre au greffier du SAUJ de mieux renseigner. Présentation du prototype

La communauté PORTALIS a été créée afin de faire remonter des saisines, aujourd'hui il faut penser national, la V2 est le portail du justiciable afin que le greffier du SAUJ dispose des meilleurs éléments , l'idée avoir une information nationale.

*La V 3 c'est le portail auxiliaire de justice

*La V4 le Bureau Virtuel des Métiers,

*Nouvelle chaîne civile V5

* Dématérialisation totale des chaînes civiles et pénales

Le portail du SAUJ : a été conçu comme un environnement de travail, c'est une volonté de quelques informations.

On sait très bien que sur la V2 il y a un impact sur le greffe.

L'outil va arriver en 2018, le temps d'appropriation de l'outil est nécessaire.

Sur le SAUJ il faut un accueil amélioré.

Le SAUJ se construit pas à pas pour avoir des SAUJ nationaux.

Cela va forcément modifier l'organisation interne.

Sophie GRIMAUT
Secrétaire adjointe SDGF-FO

Johanna SAUDAN
Déléguée syndicale SDGF- FO
Ressort de la CA d'Aix en Provence et Bastia